



Séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mercredi 8 février 2012 à 9 h 30 à laquelle sont présents monsieur le maire Marc Bureau, président, monsieur le conseiller Luc Montreuil, vice-président, madame la conseillère Denise Laferrière et messieurs les conseillers Alain Riel et Denis Tassé formant quorum du comité.

Sont également présents, mesdames et messieurs Robert F. Weemaes, directeur général, Marie-Hélène Lajoie, directrice générale adjointe, Michel Tremblay, directeur général adjoint, André Lambert, directeur général adjoint, M^e Suzanne Ouellet, greffier et M^e Andrée Loyer, greffier adjoint.

CE-2012-128

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE GATINEAU TENUE LE 18 JANVIER 2012

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue le 18 janvier 2012 a été remise aux membres du comité exécutif :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adopte le procès-verbal comme soumis.

Adoptée

CE-2012-129*

ADDENDA - ENTENTE CCN - VILLE - AMÉNAGEMENT DU SECTEUR RIVERAIN DE LA RUE JACQUES-CARTIER - DISTRICT ÉLECTORAL DE POINTE-GATINEAU - LUC ANGERS

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2006-372 en date du 5 mai 2006, a autorisé la signature de l'entente avec la CCN concernant l'aménagement du secteur riverain de la rue Jacques-Cartier;

CONSIDÉRANT QUE l'article 15 de ladite entente précise que la Ville de Gatineau s'engage à ce que les travaux soient complétés et ouverts à la circulation au plus tard le 31 décembre 2012;

CONSIDÉRANT QUE malgré tous les efforts déployés par la Ville de Gatineau, il sera impossible de compléter les travaux pour cette date, et ce, pour des raisons de délais encourus dans les approbations de l'étude d'impact environnementale et dans le processus d'acquisition de terrains :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'accepter l'addenda à l'entente intervenue entre la Ville et la CCN en vertu de la résolution numéro CM-2006-372 en date du 5 mai 2006, visant à modifier l'article 15 en remplaçant l'année 2012 par 2014.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence le greffier adjoint sont autorisés à signer l'addenda de l'entente et les actes qui en découlent, lesquels seront conformes aux projets joints à la présente résolution.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2012-130

CONSTRUCTION DE LA ROUTE VERTE SUR LA ROUTE 148, ENTRE LA ROUTE 315 ET LA RUE GEORGES - ATTESTATION DES TRAVAUX COMPLÉTÉS DE LA PARTIE EST, ENTRE LA ROUTE 315 ET LE PONT MAJOR - DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC DE VERSER UNE PARTIE DE LA SUBVENTION ET DE RÉSERVER LE SOLDE RESTANT DE L'AIDE FINANCIÈRE ACCORDÉE - DISTRICT ÉLECTORAL DE MASSON-ANGERS - LUC MONTREUIL

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal, par la résolution numéro CM-2011-325 adoptée le 19 avril 2011, a demandé une aide financière au ministère des Transports du Québec pour la construction d'un tronçon de la Route Verte le long de la route 148, entre la route 315 et la rue Georges, dans le secteur de Masson-Angers;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports du Québec a accordé une aide financière d'au plus 48 500 \$ (représentant 25 % du coût total estimé) à la Ville de Gatineau pour la construction du tronçon de la Route Verte le long de la route 148, entre la route 315 et la rue Georges, dans le secteur de Masson-Angers;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de construction de la partie est de ce tronçon projeté de la Route Verte, entre la route 315 et le pont Major, sont maintenant complétés au coût total de 63 995,28 \$, incluant les taxes, et que leur acceptation provisoire a été recommandée en date du 6 octobre 2011 par la firme CIMA+;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de construction de la partie ouest de ce tronçon projeté de la Route Verte, entre le pont Major et la rue Georges, ont été reportés afin de compléter les transactions immobilières requises dans le cadre de ces travaux;

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit transmettre au ministère des Transports du Québec une résolution attestant que les travaux de construction de ce tronçon de la Route Verte ont été réalisés et qu'ils sont conformes à la description de la demande de subvention, et ce, avant la date d'échéance fixée au 31 mars 2012;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire que la Ville demande au ministère des Transports du Québec de réserver le solde restant de l'aide financière accordée jusqu'au 31 mars 2014 en ce qui concerne les travaux de construction de la partie ouest de ce tronçon de la Route Verte, entre le pont Major et la rue Georges :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité atteste que les travaux de construction de la partie est du tronçon de la Route Verte, entre la route 315 et le pont Major, ont été complétés au coût réel de 63 995,28 \$, incluant les taxes, et qu'ils sont conformes à la description de la demande d'aide financière de 25 %, soit un montant de 15 998,82 \$, incluant les taxes, dans le cadre du Programme d'aide au développement de la Route Verte du ministère des Transports du Québec.

Le Service des infrastructures est autorisé à transmettre au ministère des Transports du Québec une réclamation avec pièces justificatives pour le versement de la contribution financière au montant total net de 15 290,12 \$.

Il est de plus résolu que ce comité demande au ministère des Transports du Québec de réserver le solde restant de l'aide financière accordée au montant de 33 209,88 \$ jusqu'au 31 mars 2014, afin de permettre à la Ville de compléter la construction de la partie ouest du tronçon de la Route Verte, entre le pont Major et la rue Georges.

Adoptée

CE-2012-131

AUTORISATION À LA FIRME CIMA, MANDATÉE PAR LA VILLE DE GATINEAU, POUR LA PRÉSENTATION DES DOCUMENTS NÉCESSAIRES AUX AUTORITÉS COMPÉTENTES AFIN D'OBTENIR LES APPROBATIONS REQUISES POUR LA CONSTRUCTION D'UNE CONDUITE D'ÉGOUT SANITAIRE PERMETTANT D'ABANDONNER LE POSTE DE POMPAGE CLÉMENT - DISTRICT ÉLECTORAL DE BUCKINGHAM - MAXIME PEDNEAUD-JOBIN

CONSIDÉRANT QU'un mandat a été octroyé par la délégation de pouvoir numéro 100452 à la firme CIMA pour la préparation des plans et devis et documents d'appel d'offres pour la construction d'une conduite sanitaire permettant d'abandonner le poste de pompage Clément dans le secteur de Buckingham;

CONSIDÉRANT QU'une demande de certificat d'autorisation doit être déposée auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs pour la construction d'une conduite d'égout sanitaire permettant d'abandonner le poste de pompage Clément dans le secteur de Buckingham :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la firme CIMA à présenter tous les documents requis aux autorités compétentes en vue de l'obtention des autorisations nécessaires pour l'approbation des plans et devis pour la construction d'une conduite d'égout sanitaire permettant d'abandonner le poste de pompage Clément dans le secteur de Buckingham.

Adoptée

CE-2012-132*

PARTICIPATION AUX ÉVÉNEMENTS ET AUX JOURNÉES DE SENSIBILISATION À CARACTÈRE ENVIRONNEMENTAL POUR L'ANNÉE 2012

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau a adopté sa Politique environnementale en novembre 2008 et qu'une des orientations de cette Politique est de sensibiliser et éduquer pour stimuler le changement et l'engagement;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'action de la Politique environnementale prévoit des montants pour développer des stratégies de communication afin de rejoindre les publics cibles;

CONSIDÉRANT QUE la Ville met en place plusieurs programmes et projets à caractère environnemental;

CONSIDÉRANT QUE la Ville est sollicitée pour participer à plusieurs journées, campagnes et défis de tout genre visant à sensibiliser les citoyens à l'environnement et au développement durable :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'accepter de participer à ces événements « Journée sans eau embouteillée », « La journée mondiale de l'eau », « Défi Climat 2012 », « Une heure pour la planète », « Journée mondiale de la Terre », « The Town Hall Challenge », « Grand nettoyage des rivages canadiens », « Semaine internationale du compost », « Semaine canadienne de l'environnement », « Semaine des transports collectifs et actifs », fin de semaine « Nettoyons la Terre », « Semaine québécoise de réduction des déchets », « Journée internationale d'action contre les changements climatiques » et « Semaine de l'efficacité énergétique », et d'inviter ses employés, ses citoyens et les entreprises œuvrant sur le territoire de la ville de Gatineau à relever ces défis en y participant en grand nombre.

Les fonds à cette fin, au montant approximatif de 5 000 \$, seront pris au poste budgétaire 02-47320 - Plan d'action de la Politique environnementale.

Un certificat du trésorier a été émis le 21 mars 2012.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2012-133

SERVITUDE DE TOLÉRANCE D'EMPIÈTEMENT EN FAVEUR DU 39, BOULEVARD SAINT-JOSEPH - DISTRICT ÉLECTORAL DE WRIGHT-PARC-DE-LA-MONTAGNE - PATRICE MARTIN

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau est propriétaire du lot 1 288 270 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, connu comme étant la rue Duquesne;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Daniel Jolivet et madame Simone Peroles sont propriétaires du lot 1 286 844 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, portant le numéro civique 39, boulevard Saint-Joseph, connu et désigné comme étant la Garderie éducative Les petites coccinelles;

CONSIDÉRANT QUE la Garderie éducative Les petites coccinelles a installé une clôture en empiétant sur l'emprise de la rue Duquesne d'une superficie de 31,9 m², cette clôture étant nécessaire pour la sécurité des enfants et pour respecter les normes du ministère de la Famille et des Aînés;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau ne peut vendre ou autrement aliéner à long terme une partie de l'emprise de la rue Duquesne, ayant dans sa planification à long terme des plans d'élargissement pour la rue;

CONSIDÉRANT QUE le Service de la gestion des biens immobiliers recommande l'octroi d'une servitude de tolérance d'empiètement en faveur du lot 1 286 844, d'une superficie de 31,9 m², laquelle servitude pouvant s'éteindre, à la discrétion de la Ville, dans les cas où la garderie venait à cesser ses opérations, que la Ville puisse émettre un permis ou autre type de document pouvant remplacer la servitude ou encore que la Ville ait à réaliser un projet municipal ou d'intérêt public, comme montré à la minute 23096 D préparée par monsieur Claude Durocher, arpenteur-géomètre, et ce, à titre gratuit et aux conditions prévues dans l'option de servitude signée par monsieur Daniel Jolivet et madame Simone Peroles le 7 novembre 2011;

CONSIDÉRANT QUE les services municipaux concernés ont été consultés et sont favorables à cette transaction :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- autorise l'octroi d'une servitude de tolérance d'empiètement en faveur du lot 1 286 844 au cadastre du Québec, d'une superficie de 31,9 m², comme montré à la minute 23096 D préparée par monsieur Claude Durocher, arpenteur-géomètre, et ce, à titre gratuit et aux conditions prévues dans l'option de servitude signée par monsieur Daniel Jolivet et madame Simone Peroles le 7 novembre 2011.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer les documents aux fins des présentes.

Adoptée

CE-2012-134*

MODIFICATION À LA RÉSOLUTION NUMÉRO CE-2009-1663 - ACQUISITION - SERVITUDE DE 49 ANS - SERVITUDE TEMPORAIRE - RUISSEAU MOORE - COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE - PARTIES DES LOTS 1 288 377 ET 1 792 874 AU CADASTRE DU QUÉBEC ET UNE PARTIE EN TERRITOIRE NON CADASTRÉ - DISTRICT ÉLECTORAL DU PLATEAU-MANOIR-DES-TREMBLES - MAXIME TREMBLAY

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2009-1210 en date du 1^{er} décembre 2009, autorisait, entre autres, l'acquisition des servitudes requises pour les travaux de réfection, d'amélioration et de construction du réseau d'aqueduc et d'égouts du ruisseau Moore;

CONSIDÉRANT QUE le relevé d'arpentage final, suite à la réalisation des travaux d'installation de la conduite et de la noue à ciel ouvert pour dévier le ruisseau Moore à la rivière des Outaouais, révèle que la Ville de Gatineau doit acquérir de la Commission de la capitale nationale les droits de servitude d'une durée de 49 ans sur une superficie plus grande qu'initialement projetée (3 930 m²), soit sur une superficie totale de 5 236,5 m²;

CONSIDÉRANT QUE la conduite et la noue à ciel ouvert pour dévier le ruisseau Moore à la rivière des Outaouais s'étendent sur une partie des lots 1 288 377 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, d'une superficie de 947,1 m² et 1 792 874 d'une superficie de 2 313,7 m², et sur une parcelle de terrain situé en territoire non cadastré d'une superficie de 1 975,7 m², le tout conformément aux clauses et conditions prévues à la lettre de révision de la contrepartie pour la structure de dérivation du ruisseau Moore soumise par la Commission de la capitale nationale;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau a payé à la Commission de la capitale nationale les droits initialement prévus pour l'acquisition de la servitude de 49 ans (75 210 \$) et sur la servitude temporaire d'une durée d'un an (7 291 \$) pour un montant total de 82 501 \$, comme décrit à la résolution numéro CM-2009-1210 en date du 1^{er} décembre 2009 et doit payer un montant additionnel de 19 387,85 \$, plus les taxes applicables, pour la superficie supplémentaire relevée suite à l'arpentage final;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau a obtenu du gouvernement du Québec, depuis l'adoption de la résolution numéro CM-2009-1210 en date du 1^{er} décembre 2009, la confirmation qu'un décret d'autorisation n'est pas nécessaire afin de conclure une entente avec la Commission de la capitale nationale en vertu de l'article 3.13 de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (LRQ, c. M-30) et qu'il y a lieu de retirer le troisième résolu de la résolution numéro CM-2009-1210 en date du 1^{er} décembre 2009 qui se lit comme suit : « d'obtenir du gouvernement du Québec, un décret autorisant la Ville de Gatineau à conclure une entente avec le gouvernement du Canada (Commission de la capitale nationale) relativement à une acquisition de servitude comme prévu en vertu de l'article 3.11 de la Loi sur le ministère du conseil exécutif (LRQ, c. M-30) » :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité modifie sa résolution numéro CE-2009-1663 en date du 18 novembre 2009 et recommande au conseil :

- d'autoriser la modification de sa résolution numéro CM-2009-1210 en date du 1^{er} décembre 2009 afin de retirer le troisième résolu en lien avec l'obtention du décret et d'y inclure les résolus décrits ci-dessous;
- d'autoriser l'acquisition des droits de servitude d'une durée 49 ans au montant de 19 387,85 \$, plus les taxes applicables, sur une parcelle de terrain d'une superficie révisée et totale de 5 236,5 m², sur une partie des lots 1 288 377 et 1 792 874 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, et sur une parcelle de terrain situé en territoire non cadastré, le tout conformément aux clauses et conditions prévues à la lettre de révision de la contrepartie pour la structure de dérivation du ruisseau Moore soumise par la Commission de la capitale nationale;

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer les documents aux fins des présentes, lesquels seront substantiellement conformes aux projets joints à la présente résolution.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30335-018	21 321,79 \$	Réseaux d'égouts et d'aqueduc - Ruisseau Moore
04-13493	969,39 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 3 février 2012.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2012-135

SOUSSION 2012 SP 037 - ENTRETIEN PRÉVENTIF DU SYSTÈME DE GESTION D'ÉNERGIE AU CENTRE SPORTIF - DISTRICT ÉLECTORAL DU VERSANT - JOSEPH DE SYLVA

CONSIDÉRANT QUE l'article 573.3 (2⁰) de la Loi sur les cités et villes stipule que les dispositions concernant l'adjudication des contrats ne s'appliquent pas à un contrat dont l'objet est la fourniture de matériel qui est conclu avec un fournisseur qui est le seul en mesure de fournir celui-ci après que des vérifications documentées et sérieuses ont été effectuées pour s'assurer de l'unicité de ce fournisseur;

CONSIDÉRANT QUE l'article 573.3 (6⁰) de la Loi sur les cités et villes stipule que les dispositions concernant l'adjudication des contrats ne s'appliquent pas non plus à un contrat dont l'objet découle de l'utilisation d'un progiciel ou d'un logiciel et vise à assurer la compatibilité avec des systèmes, progiciels ou logiciels existants :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme ACCS Servi-tech., 3152, boulevard des Entreprises, Terrebonne, Québec, J6X 4J8, pour l'entretien préventif du système de gestion d'énergie au centre sportif pour un terme de cinq ans au montant total approximatif de 188 329,05 \$, incluant les taxes.

Il est de plus résolu d'accepter les prix unitaires prévus pour les appels de services et l'escompte sur les pièces.

Le trésorier est autorisé à prévoir les fonds nécessaires aux budgets 2013 à 2016 afin de donner suite à la présente. Les fonds pour cette fin seront pris au poste budgétaire 02-71334-532 – Centre sportif – Édifice – Entretien des édifices, et ce, jusqu'à concurrence des sommes disponibles.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-71334-532-21609	36 027,81 \$	Centre sportif - Édifice – Entretien des édifices
04-13493	1 638,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 3 février 2012.

Adoptée

CE-2012-136*

ACCÈS GATINEAU - ORGANISME VALLÉE JEUNESSE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau s'est dotée d'une politique sur les loisirs, le sport et le plein air privilégiant entre autres la participation de masse des 18 ans et moins;

CONSIDÉRANT QUE la Commission jeunesse a pour principal axe d'intervention de faciliter l'accès aux activités de loisirs, de sports et de culture :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'autoriser le Service des loisirs, des sports et du développement des communautés à émettre 35 cartes Accès Gatineau à l'organisme Vallée Jeunesse et autorise son directeur, monsieur Roger Archambault, à signer une entente avec l'organisme, laquelle est jointe à la présente pour en faire partie intégrante.

De plus, il est résolu que ce conseil mandate la Commission jeunesse pour rédiger un bilan du projet-pilote et des recommandations.

Le trésorier est autorisé à puiser au budget de la Commission jeunesse, la somme de 152,20 \$ attribuable à l'émission de 35 cartes Accès Gatineau et à faire les écritures nécessaires à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-71127-499	152,20 \$	Commission jeunesse - Autres services techniques

Un certificat du trésorier a été émis le 7 février 2012.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2012-137*

VERSER UNE CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE 3 500 \$ PAR PATINOIRE AUX ORGANISMES QUI EXPLOITENT UNE PATINOIRE DE PROXIMITÉ ET DE 2 300 \$ PAR PATINOIRE AUX ORGANISMES QUI ASSUMENT L'ENTRETIEN D'UNE PATINOIRE JUMELÉE

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2006-487 en date du 6 juin 2006, acceptait le plan de déploiement des patinoires extérieures;

CONSIDÉRANT QUE le plan de déploiement des patinoires extérieures offre actuellement 102 patinoires extérieures (5 grands publics, 77 jumelées et 20 de proximité);

CONSIDÉRANT QUE 70 000 personnes fréquentent les patinoires et qu'au cours des trois dernières années la saison est estimée à 44 jours;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a bonifié à 2 000 \$ les services d'entretien d'une patinoire de proximité, plus un montant forfaitaire de 1 500 \$ pour couvrir leur entretien lors de tempêtes de 10 cm et plus, portant ainsi l'aide financière totale à 3 500 \$ et que 19 organismes se sont prévalus de cette possibilité pour 20 patinoires;

CONSIDÉRANT QUE le plan prévoyait également que les organismes peuvent assumer l'entretien des patinoires jumelées moyennant une rémunération de 2 300 \$ par patinoire et que 3 organismes se sont prévalus de cette possibilité pour 4 patinoires :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- de verser une contribution financière de 3 500 \$ par patinoire aux organismes suivants qui exploitent une patinoire de proximité :
 - Association des professionnels, industriels et commerçants d'Aylmer (APICA)
 - Conseil d'établissement de l'école du Vieux-Verger
 - Association des résidents du Plateau (ARP) (2 patinoires)
 - Association des résidents des Jardins Taché inc.
 - École du Lac-des-Fées
 - Conseil d'établissement — École du Dôme
 - Association des résidents des Hautes-Plaines
 - École du Parc-de-la-Montagne
 - Association du Patrimoine du Ruisseau de la Brasserie
 - Association de la Fraternité du secteur Fournier
 - Association des résidents de l'Île de Hull
 - La Maison de l'Amitié
 - École primaire Jean-de-Brébeuf
 - Collège Saint-Alexandre de la Gatineau
 - Association des résidents du secteur l'envole
 - Relais des jeunes Gatinois
 - Conseil d'établissement des Drapeurs (école des Trois-Saisons)
 - Corporation du centre communautaire Saint-Gérard
 - Association du Parc Gérard-Marchand

- de verser une contribution financière de 2 300 \$ par patinoire aux organismes suivants qui assument l'entretien d'une patinoire jumelée :
 - Relais des jeunes Gatinois
 - Action-Quartier (2 patinoires)
 - Association Baseball amateur de Hull
- d'autoriser le trésorier à émettre les chèques aux montants, noms et adresses indiqués à l'annexe I de la présente résolution pour un montant total de 70 000 \$ pour l'opération des patinoires de proximité et à émettre les chèques aux montants, noms et adresses indiqués à l'annexe II de la présente résolution représentant un montant de 9 200 \$, sur présentation de pièces justificatives préparées par le Service des loisirs, des sports et du développement des communautés.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-71230-971	79 200 \$	Patinoires extérieures - Animation et sites de glisse - Contributions

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
02-71230-138	9 200 \$		Patinoires extérieures - Animation et sites de glisse - Occasionnels
02-71230-971		9 200 \$	Patinoires extérieures - Animation et sites de glisse - Contributions

Un certificat du trésorier a été émis le 6 février 2012.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2012-138

APPROBATION DES LISTES DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉROS 2 ET 51 - ACCEPTATION DU DÉPÔT DES LISTES DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉROS 4 ET 54, LES LISTES DES RÉQUISITIONS NUMÉROS 3 ET 52 AINSI QUE LES LISTES DES EMBAUCHES NUMÉROS 3, 4, 49 ET 50

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve les listes des pièces de comptes à payer PA numéros 2 et 51, accepte le dépôt des listes des pièces de comptes à payer PD numéros 4 et 54, les listes des réquisitions numéros 3 et 52 ainsi que les listes des embauches numéros 3, 4, 49 et 50 :

Numéro des listes	Descriptions	Montants	Périodes
Liste PA numéro 2	Pièces de comptes à payer	9 716,37 \$	23 au 27 janvier 2012
Liste PD numéro 4	Pièces de comptes à payer	281 004,41 \$	23 au 27 janvier 2012
Liste des réquisitions numéro 3	Pièces de comptes à payer	6 516,25 \$	23 au 27 janvier 2012
Liste des embauches numéro 3	Embauche de personnel temporaire	1 191 220,67 \$	16 au 20 janvier 2012
Liste des embauches numéro 4	Embauche de personnel temporaire	670 270,65 \$	23 au 27 janvier 2012

Numéro des listes	Descriptions	Montants	Périodes
Liste PA numéro 51	Pièces de comptes à payer	33 566,31 \$	23 au 27 janvier 2012
Liste PD numéro 54	Pièces de comptes à payer	762 990,85 \$	23 au 27 janvier 2012
Liste des réquisitions numéro 52	Pièces de comptes à payer	1 564,55 \$	23 au 27 janvier 2012
Liste des embauches numéro 49	Embauche de personnel temporaire	48 698,32 \$	1 ^{er} au 20 janvier 2012

Un certificat du trésorier a été émis le 6 février 2012.

Adoptée

CE-2012-139 **ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES C-03 - 1 135 223,48 \$ - PÉRIODE DU 19 AU 25 JANVIER 2012**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes C-03 d'un montant de 1 135 223,48 \$ pour la période du 19 au 25 janvier 2012.

Un certificat du trésorier a été émis le 6 février 2012.

Adoptée

CE-2012-140* **ADOPTION DU BUDGET 2012 DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE GATINEAU**

CONSIDÉRANT QUE l'Office municipal d'habitation de Gatineau a adopté son budget 2012 en date du 16 novembre 2011;

CONSIDÉRANT QUE l'Office municipal d'habitation de Gatineau a déposé à la Ville de Gatineau son budget pour l'exercice financier du 1^{er} janvier au 31 décembre 2012, y compris celui du Programme de supplément au loyer;

CONSIDÉRANT QUE l'Office municipal d'habitation, de concert avec la Ville de Gatineau, désire mettre en place un service de référence d'aide au logement ainsi qu'un comité permanent regroupant les organismes de la région;

CONSIDÉRANT QUE ce budget doit être approuvé par la Ville de Gatineau avant d'être acheminé et approuvé par la Société d'habitation du Québec :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'accepter le budget de l'Office municipal d'habitation de Gatineau pour l'exercice financier du 1^{er} janvier au 31 décembre 2012 comme déposé et prévoyant un déficit d'opération de 15 614 729 \$ et un déficit pour le Programme de supplément au loyer de 2 565 058 \$.

La contribution de la Ville de Gatineau aux déficits de l'Office municipal d'habitation de Gatineau est évaluée à 1 846 879 \$, soit 256 506 \$ pour le Programme de supplément au loyer, 1 515 373 \$ pour le déficit d'opération de l'organisme, et 75 000 \$ pour le service de référence d'aide au logement.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 02-52100 – Office municipal d'habitation.

Un certificat du trésorier a été émis le 6 février 2012.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2012-141

**ACQUISITION PAR LA VILLE - ARTICLE 72 DE LA LOI SUR LES
COMPÉTENCES MUNICIPALES POUR DEVENIR PROPRIÉTAIRE D'UNE
PARTIE DE LA RUE BERTHA - LOT 3 116 654 AU CADASTRE DU QUÉBEC -
DISTRICT ÉLECTORAL DE DESCHÊNES - ALAIN RIEL**

CONSIDÉRANT QUE la rue Bertha a été construite depuis plusieurs années;

CONSIDÉRANT QUE suivant l'index aux immeubles du Bureau de la publicité des droits, il appert que le transfert de ce chemin n'a pas été effectué et que cet immeuble se trouve toujours au nom de particulier;

CONSIDÉRANT QUE l'article 72 de la Loi sur les compétences municipales permet à une municipalité locale de devenir propriétaire de toute voie ouverte à la circulation publique depuis au moins dix ans, lorsque les formalités prescrites par la Loi ont été accomplies, lesquelles sont :

- La municipalité approuve par résolution une description technique du terrain occupé par la voie, préparée par un arpenteur-géomètre et d'après le cadastre en vigueur pour laquelle elle entend se prévaloir du présent article;
- Une copie de cette description, vidimée par un arpenteur-géomètre, est déposée au bureau de la municipalité;
- La municipalité fait publier deux fois, dans un journal diffusé sur son territoire, un avis contenant :
 - le texte intégral du présent article;
 - une description sommaire de la voie concernée;
 - une déclaration précisant que les formalités prévues aux paragraphes 1^o et 2^o ont été accomplies;
- Aucune taxe foncière n'a été prélevée par la municipalité au cours des dix dernières années;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Jean-Yves Lemelin, arpenteur-géomètre, a préparé une description technique de la rue à acquérir conformément aux dispositions de la Loi;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau juge d'intérêt public de se prévaloir de cette procédure pour obtenir un titre de propriété sur cette partie de la rue Bertha :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité décrète que la Ville de Gatineau entend se prévaloir de la procédure édictée à l'article 72 de la Loi sur les compétences municipales concernant l'obtention du titre de propriété du lot numéro 3 116 654 au cadastre du Québec et, à cet effet, approuve la description technique préparée par monsieur Jean-Yves Lemelin, arpenteur-géomètre, le 12 octobre 2011, sous le numéro 4571 de ses minutes et déposée au bureau du greffier.

Il est de plus résolu que ce comité mandate le Service du greffe à donner suite à la présente et autorise le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer la déclaration devant être publiée au Bureau de la publicité des droits.

Adoptée

CE-2012-142

**ACQUISITION PAR LA VILLE - ARTICLE 72 DE LA LOI SUR LES
COMPÉTENCES MUNICIPALES POUR DEVENIR PROPRIÉTAIRE D'UNE
PARTIE DE LA RUE SYLVESTRE - LOT 1 770 146 AU CADASTRE DU QUÉBEC -
DISTRICT ÉLECTORAL DU VERSANT - JOSEPH DE SYLVA**

CONSIDÉRANT QUE la rue Sylvestre a été construite depuis plusieurs années;

CONSIDÉRANT QUE suivant l'index aux immeubles du Bureau de la publicité des droits, il appert que le transfert de ce chemin n'a pas été effectué et que cet immeuble se trouve toujours au nom de particulier;

CONSIDÉRANT QUE l'article 72 de la Loi sur les compétences municipales permet à une municipalité locale de devenir propriétaire de toute voie ouverte à la circulation publique depuis au moins dix ans, lorsque les formalités prescrites par la Loi ont été accomplies, lesquelles sont :

- La municipalité approuve par résolution une description technique du terrain occupé par la voie, préparée par un arpenteur-géomètre et d'après le cadastre en vigueur pour laquelle elle entend se prévaloir du présent article;
- Une copie de cette description, vidimée par un arpenteur-géomètre, est déposée au bureau de la municipalité;
- La municipalité fait publier deux fois, dans un journal diffusé sur son territoire, un avis contenant :
 - le texte intégral du présent article;
 - une description sommaire de la voie concernée;
 - une déclaration précisant que les formalités prévues aux paragraphes 1^o et 2^o ont été accomplies;
- Aucune taxe foncière n'a été prélevée par la municipalité au cours des dix dernières années;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Jean-Yves Lemelin, arpenteur-géomètre, a préparé une description technique de la rue à acquérir conformément aux dispositions de la Loi;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau juge d'intérêt public de se prévaloir de cette procédure pour obtenir un titre de propriété sur cette partie de la rue Sylvestre :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité décrète que la Ville de Gatineau entend se prévaloir de la procédure édictée à l'article 72 de la Loi sur les compétences municipales concernant l'obtention du titre de propriété du lot numéro 1 770 146 au cadastre du Québec et, à cet effet, approuve la description technique préparée par monsieur Jean-Yves Lemelin, arpenteur-géomètre, le 11 novembre 2011, sous le numéro 4581 de ses minutes et déposée au bureau du greffier.

Il est de plus résolu que ce comité mandate le Service du greffe à donner suite à la présente et autorise le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer la déclaration devant être publiée au Bureau de la publicité des droits.

Adoptée

CE-2012-143

**RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE SOUTIEN AUX LOGICIELS ET AUX
PROGICIELS - GFI SOLUTIONS D'AFFAIRES - COUR MUNICIPALE - ANNÉE
2012**

CONSIDÉRANT QUE le contrat de soutien aux logiciels et aux progiciels est venu à échéance le 31 décembre 2011;

CONSIDÉRANT QU'il convient d'avoir un contrat pour ces logiciels et que la compagnie GFI Solutions d'affaires inc. est la seule à pouvoir fournir les services de soutien de ces logiciels;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 573.3 6b) de la Loi sur les cités et villes, les dispositions concernant les articles d'adjudication de contrats ne s'appliquent pas à un contrat dont l'objet découle de l'utilisation d'un progiciel et d'un logiciel et qui vise à assurer la compatibilité avec des systèmes progiciels et logiciels existants ainsi qu'à assurer la protection des droits exclusifs tels les droits d'auteur, les brevets et les licences exclusives :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de renouveler le contrat de soutien aux logiciels et aux progiciels Unicité à la firme GFI Solutions d'affaires inc., 75, rue Queen, bureau 6100, Montréal, Québec, H3C 2N6, pour un montant total de 60 609,72 \$, incluant les taxes, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2012 et autorise le greffier de la Cour municipale à signer le contrat.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-12100-555-21608	57 973,94 \$	Cour municipale - Entretien de logiciels
04-13493	2 635,78 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 3 février 2012.

Adoptée

CE-2012-144 **SUBVENTION DE 1 000 \$ - SYNDICAT LE QUARTIER DU PARC MADAIRE - DISTRICT ÉLECTORAL DE DESCHÊNES - ALAIN RIEL**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 1 000 \$ à l'ordre du Syndicat le Quartier du Parc Madaire, à l'attention de monsieur Vincent Jalbert, 111, rue Madaire, Gatineau, Québec, J9H 1R1, à titre de subvention pour leurs activités en 2012.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79933-972	1 000 \$	Alain Riel - De Deschênes - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 6 février 2012.

Adoptée

CE-2012-145 **SUBVENTION DE 300 \$ - IMPÉRATIF-FRANÇAIS - REMISE DE BOURSES - CONCOURS DE POÉSIE 2012 - DISTRICT ÉLECTORAL D'AYLMER - STEFAN PSENAK**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 300 \$ à l'ordre d'Impératif français, à l'attention de monsieur Jean-Paul Perreault, C. P. 449, succursale Aylmer, Gatineau, Québec, J9H 5E7, à titre de subvention pour le concours de poésie, édition 2012.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79931-972	300 \$	Stefan Psenak - D'Aylmer - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 6 février 2012.

Adoptée

CE-2012-146 **SUBVENTION DE 1 000 \$ - COLLÈGE NOUVELLES FRONTIÈRES - PROGRAMME DE PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE - DISTRICT ÉLECTORAL DE DESCHÊNES - ALAIN RIEL**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 1 000 \$ à l'ordre du Collège Nouvelles Frontières, à l'attention de monsieur Bernard Garneau, 250, rue Gamelin, Gatineau, Québec, J8Y 1W9, à titre de subvention pour le programme de persévérance scolaire et prévention au décrochage scolaire chez les garçons, projet de mise sur pied d'une équipe de football de niveau collégial en 2012.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79933-972	1 000 \$	Alain Riel - De Deschênes - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 6 février 2012.

Adoptée

CE-2012-147 **SUBVENTION DE 1 000 \$ - ASSOCIATION DE RÉSIDENTS DU QUARTIER CONNAUGHT - ENREGISTREMENT DE L'ASSOCIATION AUPRÈS DU REGISTRAIRE DES ENTREPRISES DU QUÉBEC AINSI QUE L'ORGANISATION DE DIVERSES ACTIVITÉS - DISTRICT ÉLECTORAL DE DESCHÊNES - ALAIN RIEL**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 1 000 \$ à l'ordre de l'Association des résidents du quartier Connaught, à l'attention de monsieur Jean-Sébastien Racine, 92, rue du Jockey, Gatineau, Québec, J9H 0E2, à titre de subvention pour l'enregistrement de cette association auprès du Registraire des entreprises du Québec ainsi que l'organisation de diverses activités en 2012.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79933-972	1 000 \$	Alain Riel - De Deschênes - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 6 février 2012.

Adoptée

CE-2012-148 **SUBVENTION DE 2 000 \$ - FONDATION FORÊT BOUCHER - DISTRICT ÉLECTORAL DE DESCHÊNES - ALAIN RIEL**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 2 000 \$ à l'ordre de la Fondation Forêt Boucher, à l'attention de madame Josée Lacasse, 299, chemin Queen's Park, Gatineau, Québec, J9J 2Z2, à titre de subvention pour l'organisation des activités de 2012.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79933-972	2 000 \$	Alain Riel - De Deschênes - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 6 février 2012.

Adoptée

CE-2012-149 **SUBVENTION DE 1 000 \$ - SERVICE RÉGIONAL DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE EN OUTAOUAIS - OLYMPIADES – 2 AU 5 MAI 2012 - MEMBRES DU CONSEIL**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 1 000 \$ à l'ordre du Service régional de la formation professionnelle en Outaouais, à l'attention de madame Lyne Coulombe, 69, rue Marengère, Gatineau, Québec, J8T 3T7, à titre de subvention pour les Olympiades qui se tiendront à Québec du 2 au 5 mai 2012.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11449-972	50 \$	Marc Bureau - Maire - Subventions
02-79932-972	100 \$	André Laframboise - De Lucerne - Aménagement - Subventions
02-79933-972	50 \$	Alain Riel - De Deschênes - Aménagement - Subventions
02-79935-972	50 \$	Patrice Martin – De Wright–Parc-De-La-Montagne - Aménagement - Subventions
02-79936-972	50 \$	Mireille Apollon - De l'Orée-du-Parc - Aménagement - Subventions
02-79937-972	100 \$	Pierre Philion - De Saint-Raymond–Vanier – Aménagement - Subventions
02-79939-972	50 \$	Nicole Champagne - De Limbour - Aménagement - Subventions
02-79940-972	50 \$	Denis Tassé - De Touraine - Aménagement - Subventions
02-79942-972	100 \$	Patsy Bouthillette - Du Carrefour-de-l'Hôpital - Aménagement - Subventions
02-79943-972	50 \$	Joseph De Sylva - Du Versant - Aménagement - Subventions
02-79945-972	200 \$	Stéphane Lauzon - Du Lac-Beauchamp - Aménagement - Subventions
02-79947-972	100 \$	Luc Montreuil - De Masson-Angers - Aménagement - Subventions
02-79948-972	50 \$	Maxime Pedneaud-Jobin - De Buckingham - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 6 février 2012.

Adoptée

CE-2012-150 **SUBVENTION DE 1 200 \$ - INTERCLUBS AYLNER - MEMBRES DU CONSEIL****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 1 200 \$ à l'ordre de Interclubs Aylmer, à l'attention de monsieur Jean-Guy Caron, 804, rue Beaumont, Gatineau, Québec, J9J 3G7, à titre de subvention pour le coût des déjeuners lors des réunions de l'organisme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79931-972	400 \$	Stefan Psenak - D'Aylmer - Aménagement - Subventions
02-79932-972	400 \$	André Laframboise - De Lucerne - Aménagement - Subventions
02-79933-972	400 \$	Alain Riel - De Deschênes - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 6 février 2012.

Adoptée

CE-2012-151 **SUBVENTION DE 2 500 \$ - FONDATION RAPIDES-DESCHÊNES - CAMPAGNE DE FINANCEMENT 2012 - DISTRICT ÉLECTORAL DE DESCHÊNES - ALAIN RIEL****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 2 500 \$ à l'ordre de la Fondation Rapides-Deschênes, à l'attention de monsieur Jean-Marc Blais, 44, rue Lynn, Gatineau, Québec, J9H 5K6, à titre de subvention pour leur campagne de financement 2012.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79933-972	2 500 \$	Alain Riel - De Deschênes - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 6 février 2012.

Adoptée

CE-2012-152 **SUBVENTION DE 200 \$ - CORPS DE CADETS 1573, BASSIN-DE-LA-LIÈVRE - CAMPAGNE DE FINANCEMENT - ACTIVITÉS 2012 - DISTRICT ÉLECTORAL DE BUCKINGHAM - MAXIME PEDNEAUD-JOBIN****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 200 \$ à l'ordre de la Ligue des cadets de l'armée du Canada (Québec), à l'attention du Capitaine Michel Bertrand, Corps de cadets 1573, Bassin-de-la-Lièvre, 911, rue Georges, Gatineau, Québec, J8L 2E4, à titre de subvention dans la cadre de la campagne de financement pour les activités 2012.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79948-972	200 \$	Maxime Pedneaud-Jobin - De Buckingham - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 6 février 2012.

Adoptée

CE-2012-153

SUBVENTION DE 1 000 \$ - CENTRE ALIMENTAIRE AYLMER - PROGRAMME DES PETITS DÉJEUNERS - MEMBRES DU CONSEIL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 1 000 \$ à l'ordre du Centre Alimentaire Aylmer, à l'attention de madame Donna Lévesque, 70, chemin Eardley, Gatineau, Québec, J9H 4K2, à titre de subvention pour le programme des petits déjeuners pour 2012.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79931-972	250 \$	Stefan Psenak - D'Aylmer - Aménagement - Subventions
02-79933-972	750 \$	Alain Riel - De Deschênes - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 6 février 2012.

Adoptée

CE-2012-154

SUBVENTION DE 350 \$ - CENTRE D'ENTRAIDE LA DESTINÉE - ACTIVITÉS 2012 - MEMBRES DU CONSEIL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 350 \$ à l'ordre du Centre d'Entraide La Destinée, à l'attention de madame Linda Proulx, 177, chemin de la Savane, Gatineau, Québec, J8T 1R2, à titre de subvention pour l'organisation de leurs activités 2012.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11449-972	50 \$	Marc Bureau - Maire - Subventions
02-79940-972	50 \$	Denis Tassé - De Touraine - Aménagement - Subventions
02-79941-972	100 \$	Luc Angers - De Pointe-Gatineau - Aménagement - Subventions
02-79942-972	100 \$	Patsy Bouthillette - Du Carrefour-de-l'Hôpital - Aménagement - Subventions
02-79943-972	50 \$	Joseph De Sylva - Du Versant - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 6 février 2012.

Adoptée

CE-2012-155

SUBVENTION DE 450 \$ - CLUB DE BADMINTON DE HULL - TOURNOIS DE BADMINTON - SAISON 2012 - DISTRICT ÉLECTORAL DE L'ORÉE-DU-PARC - MIREILLE APOLLON

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 450 \$ à l'ordre du Club de Badminton de Hull, à l'attention de monsieur Daniel Laganière, 7, rue Aurora-Lafleur, Gatineau, Québec, J8Z 3N1, à titre de subvention pour l'organisation de tournois de badminton pour la saison 2012.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79936-972	450 \$	Mireille Apollon - De l'Orée-du-Parc - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 6 février 2012.

Adoptée

CE-2012-156

SUBVENTION DE 500 \$ - CLUB DES ÉTOILES FILANTES - ORGANISATION DES ACTIVITÉS DU CLUB - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-VAL-TÉTREAU - DENISE LAFERRIÈRE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 500 \$ à l'ordre du Club des étoiles filantes, à l'attention de monsieur Pierre Trépanier, 81, rue Hanson, app. 116, Gatineau, Québec, J8Y 6N8, à titre de subvention pour les activités du club.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79938-972	500 \$	Denise Laferrière - De Hull-Val-Tétreau - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 6 février 2012.

Adoptée

CE-2012-157

SUBVENTION DE 650 \$ - ÉCOLE SECONDAIRE MONT-BLEU - MONT-BLEU EN SPECTACLE - 22 MARS 2012 - MEMBRES DU CONSEIL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 650 \$ à l'ordre de l'École secondaire Mont-Bleu, à l'attention de monsieur Marc-André Duguay, enseignant, 389, boulevard de la Cité-des-Jeunes, Gatineau, Québec, J8Z 1W6, à titre de subvention pour l'organisation de Mont-Bleu en spectacle qui se tiendra le 22 mars 2012.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79932-972	100 \$	André Laframboise - De Lucerne - Aménagement - Subventions
02-79933-972	50 \$	Alain Riel - De Deschênes - Aménagement - Subventions

02-79935-972	50 \$	Patrice Martin – De Wright–Parc-de-la-Montagne - Aménagement - Subventions
02-79936-972	200 \$	Mireille Apollon - De l'Orée-du-Parc - Aménagement - Subventions
02-79937-972	50 \$	Pierre Phillion - De Saint-Raymond– Vanier - Aménagement - Subventions
02-79939-972	50 \$	Nicole Champagne - De Limbour - Aménagement - Subventions
02-79940-972	50 \$	Denis Tassé - De Touraine - Aménagement - Subventions
02-79945-972	50 \$	Stéphane Lauzon - Du Lac-Beauchamp - Aménagement - Subventions
02-79947-972	50 \$	Luc Montreuil - De Masson-Angers - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 6 février 2012.

Adoptée

CE-2012-158 SUBVENTION DE 2 925 \$ - LE GÎTE AMI - LEVÉE DE FONDS - 5 MARS 2012 - MEMBRES DU CONSEIL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 2 925 \$ à l'ordre du Gîte Ami, à l'attention de monsieur Alain Villeneuve, 85, rue Morin, Gatineau, Québec, J8X 0A1, à titre de subvention pour la levée de fonds qui se tiendra le 5 mars 2012.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11449-972	200 \$	Marc Bureau - Maire - Subventions
02-79931-972	250 \$	Stefan Psenak - D'Aylmer - Aménagement - Subventions
02-79932-972	100 \$	André Laframboise - De Lucerne - Aménagement - Subventions
02-79934-972	100 \$	Maxime Tremblay – Du Plateau– Manoir-des-Trembles - Aménagement - Subventions
02-79935-972	100 \$	Patrice Martin – De Wright–Parc-de-la-Montagne - Aménagement - Subventions
02-79936-972	200 \$	Mireille Apollon - De l'Orée-du-Parc - Aménagement - Subventions
02-79937-972	500 \$	Pierre Phillion - De Saint-Raymond– Vanier - Aménagement - Subventions
02-79938-972	100 \$	Denise Laferrière - De Hull–Val- Tétreau - Aménagement - Subventions
02-79941-972	100 \$	Luc Angers – De Pointe-Gatineau - Aménagement - Subventions
02-79942-972	1 000 \$	Patsy Bouthillette - Du Carrefour-de- l'Hôpital - Aménagement - Subventions
02-79943-972	100 \$	Joseph De Sylva - Du Versant - Aménagement - Subventions
02-79944-972	25 \$	Sylvie Goneau - De Bellevue - Aménagement - Subventions
02-79945-972	50 \$	Stéphane Lauzon - Du Lac-Beauchamp - Aménagement - Subventions
02-79947-972	100 \$	Luc Montreuil - De Masson-Angers - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 6 février 2012.

Adoptée

CE-2012-159

SUBVENTION DE 6 500 \$ - ASSOCIATION DES RÉSIDANTS DU PLATEAU - DISTRICTS ÉLECTORAUX DE DESCHÊNES ET DU PLATEAU-MANOIR-DES-TREMBLES - ALAIN RIEL ET MAXIME TREMBLAY

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 6 500 \$ à l'ordre de l'Association des résidants du Plateau, à l'attention de monsieur Francis Mercier, président, 316, rue de Ganymède, Gatineau, Québec, J9J 0H8, à titre de subvention pour leurs activités prévues en 2012.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79933-972	2 500 \$	Alain Riel - De Deschênes - Aménagement - Subventions
02-79934-972	4 000 \$	Maxime Tremblay - Du Plateau- Manoir-des-Trembles - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 6 février 2012.

Adoptée

CE-2012-160

PARTICIPATION DE MADAME LA CONSEILLÈRE MIREILLE APOLLON À UNE ACTIVITÉ AU PROFIT DE LA CORPORATION DES AÎNÉS DE LA CABANE EN BOIS ROND - 18 FÉVRIER 2012 - 25 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise madame la conseillère Mireille Apollon à participer à une activité organisée par la Corporation des aînés de la cabane en bois rond, le 18 février 2012.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 25 \$ à l'ordre de la Corporation des aînés de la cabane en bois rond, à l'attention de monsieur Gilles Bilodeau, 331, boulevard de la Cité-des-Jeunes, Gatineau, Québec, J8Y 6T3, pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79936-972	25 \$	Mireille Apollon - De l'Orée-du-Parc - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 6 février 2012.

Adoptée

CE-2012-161

SUBVENTION DE 1 200 \$ - ASSOCIATION DES RÉSIDANTS DU PARC CHAMPLAIN ET DES ENVIRONS - DISTRICT ÉLECTORAL DE DESCHÊNES - ALAIN RIEL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 1 200 \$ à l'ordre de l'Association des résidants du Parc Champlain et des environs, à l'attention de monsieur Marc St-Onge, 34, rue Robert-Pilon, Gatineau, Québec, J9J 2X7, à titre de subvention pour des travaux d'amélioration au Parc Saint-Malo.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79933-972	1 200 \$	Alain Riel - De Deschênes - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 6 février 2012.

Adoptée

CE-2012-162

PARTICIPATION DE MADAME LA CONSEILLÈRE PATSY BOUTHILLETTE À UNE ACTIVITÉ AU PROFIT DE LA CHAMBRE DE COMMERCE DE GATINEAU LE 14 FÉVRIER 2012 - 17,25 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise madame la conseillère Patsy Bouthillette à participer à une activité au profit de la Chambre de commerce de Gatineau le 14 février 2012.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 17,25 \$ à l'ordre de la Chambre de commerce de Gatineau, 45, rue de Villebois, bureau 100, Gatineau, Québec, J8T 8J7, pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79942-972	16,50 \$	Patsy Bouthillette - Du Carrefour-de-l'Hôpital - Aménagement - Subventions
04-13493	0,75 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 6 février 2012.

Adoptée

CE-2012-163

SUBVENTION DE 350 \$ - ÉCOLE DE L'ENVOLÉE POUR UNE ACTIVITÉ DE CARNAVAL D'HIVER LE 24 FÉVRIER 2012 - DISTRICT ÉLECTORAL DU CARREFOUR-DE-L'HÔPITAL - PATSY BOUTHILLETTE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 350 \$ à l'ordre de l'école de l'Envolée, 299, rue Ernest-Gaboury, Gatineau, Québec, J8V 2P8, à titre de subvention pour une activité de carnaval d'hiver le 24 février 2012.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79942-972	350 \$	Patsy Bouthillette – Du Carrefour-de-l'Hôpital - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 6 février 2012.

Adoptée

CE-2012-164

SOUSSION 2011 SP 313 - RÉCUPÉRATION ET CONDITIONNEMENT DES PRODUITS ÉLECTRONIQUES - SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

QUE ce comité adjuge un contrat à La Relance, division Valoritec, 270, boulevard des Allumetières, Gatineau, Québec, J8X 1N3, pour la récupération et le conditionnement des produits électroniques, sur la base des prix unitaires apparaissant à sa soumission, au montant total annuel approximatif de 129 059,44 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 16 janvier 2012, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Le contrat sera d'une durée d'un an avec la possibilité de le renouveler pour deux périodes additionnelles d'une année. Si le contrat est renouvelé, les prix seront indexés annuellement selon l'indice des prix à la consommation. Le contrat ne pourra débuter avant le 11 février 2012 ou à la date d'adjudication si celle-ci est après le 11 février 2012.

Le trésorier est autorisé à prévoir les sommes nécessaires au budget de l'année 2013, 2014 et 2015 pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-45312-452-21610	108 016,07 \$	RDD et écocentres - Enfouissement - Sites de matériaux secs
04-13493	4 910,94 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 7 février 2012.

Adoptée

CE-2012-165*

MODIFICATIONS À LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE - SERVICE DE POLICE

CONSIDÉRANT la révision par le Service de police de son organigramme :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil de modifier la structure organisationnelle du Service de police de la façon suivante :

- Création d'un poste de sergent-relationshipiste (poste numéro POL-POL-367 au plan d'effectifs des policiers) à la classe S/SD de l'échelle salariale de la convention collective des policiers et policières de la Ville de Gatineau, sous la gouverne du responsable des communications et relations avec la communauté;
- Transférer le poste d'agent média (poste numéro POL-POL-047 au plan d'effectifs des policiers), sous la gouverne du sergent-relationshipiste.

Le Service des ressources humaines est autorisé à modifier l'organigramme du service concerné.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire du service mentionné.

Un certificat du trésorier a été émis le 7 février 2012.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2012-166*

MODIFICATIONS À LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT l'analyse complète des besoins opérationnels effectuée par le Service des travaux publics à la Division de l'entretien des édifices :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil de modifier la structure organisationnelle de la Division de l'entretien des édifices du Service des travaux publics, de la façon suivante :

- Création d'un poste de concierge (poste numéro STP-BLE-419 au plan d'effectifs des cols bleus) à la classe 1 de l'échelle salariale des cols bleus de la Ville de Gatineau, sous la gouverne du contremaître, Entretien des édifices, secteur de Buckingham;
- Création d'un poste de concierge (poste numéro STP-BLE-420 au plan d'effectifs des cols bleus) à la classe 1 de l'échelle salariale des cols bleus de la Ville de Gatineau, sous la gouverne du contremaître, Entretien des édifices, secteur de Buckingham.

Le Service des ressources humaines est autorisé à modifier l'organigramme du service concerné.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire du service mentionné.

Un certificat du trésorier a été émis le 6 février 2012.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2012-167*

MODIFICATIONS À LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE - DIVISION DU SPORT ET DE L'ACTIVITÉ PHYSIQUE - SERVICE DES LOISIRS, DES SPORTS ET DU DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS

CONSIDÉRANT l'analyse des besoins opérationnels effectuée par le Service des loisirs, des sports et du développement des communautés;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du règlement numéro 79-2002 concernant la délégation de pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires, la Direction générale acceptait la mutation de madame Marie-Claude Beaumont en date du 26 octobre 2011 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil de modifier la structure organisationnelle de la Division du sport et de l'activité physique du Service des loisirs, des sports et du développement des communautés, de la façon suivante :

- Abolition du poste d'agent de développement aux programmes aquatiques (poste numéro LSC-BLC-024 au plan d'effectifs des cols blancs);
- Création d'un poste de gestionnaire des programmes aquatiques (poste numéro LSC-CAD-019 au plan d'effectifs des cadres) à la classe 3 de la politique salariale des cadres, sous la gouverne du responsable, Programmes aquatiques de la Division du sport et de l'activité physique.

Le Service des ressources humaines est autorisé à modifier l'organigramme du service concerné.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire du service mentionné.

Un certificat du trésorier a été émis le 6 février 2012.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2012-168

MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO CE-2011-1831 ACCEPTANT LA PROLONGATION DE L'ENGAGEMENT CONTRACTUEL DE MADAME ANNIE LALONDE AU POSTE DE CHARGÉ DE PROJET, PROGRAMME DE GAZ À EFFET DE SERRE - SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2011-1831 en date du 30 novembre 2011, acceptait la prolongation de l'engagement contractuel de madame Annie Lalonde au poste de chargé de projet, Programme de gaz à effet de serre au Service de l'environnement ;

CONSIDÉRANT QU'une erreur s'est glissée au point 3.1 du contrat entre la Ville de Gatineau et madame Annie Lalonde, concernant le taux horaire :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de modifier l'article 3.1 du contrat intervenu entre la Ville de Gatineau et madame Annie Lalonde par le remplacement du taux horaire 31,33 \$ par 34,58 \$.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer le contrat aux fins de la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 6 février 2012.

Adoptée

CE-2012-169

PROLONGATION DU CONGÉ SANS SOLDE DE MONSIEUR LUC GÉLINAS, AGENT DE DÉVELOPPEMENT AUX ÉVÉNEMENTS SPORTIFS ET CULTURELS À LA DIVISION DU SPORT ET DE L'ACTIVITÉ PHYSIQUE DU SERVICE DES LOISIRS, DES SPORTS ET DU DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS

CONSIDÉRANT QUE monsieur Luc Gélinas, occupant le poste d'agent de développement aux événements sportifs et culturels à la Division du sport et de l'activité physique du Service des loisirs, des sports et du développement des communautés, bénéficie actuellement d'un congé sans solde de six mois jusqu'au 31 mars 2012;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Luc Gélinas a formulé une demande de prolongation de son congé sans solde d'une durée de six mois additionnels, soit jusqu'au 28 septembre 2012 inclusivement;

CONSIDÉRANT QUE cette demande de prolongation respecte les délais prévus à l'article 11.11 de la convention collective du Syndicat des cols blancs de Gatineau inc.;

CONSIDÉRANT QUE cette demande est conforme et fait l'objet d'une recommandation favorable de la part du Service des loisirs, des sports et du développement des communautés et du Service des ressources humaines :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la prolongation du congé sans solde de monsieur Luc Gélinas jusqu'au 28 septembre 2012 inclusivement.

Adoptée

CE-2012-170

ENGAGEMENT À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR GINO LACROIX AU POSTE DE CHEF DE DIVISION, GESTION DU PORTEFEUILLE IMMOBILIER - SERVICE DE LA GESTION DES BIENS IMMOBILIERS

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de chef de division, Gestion du portefeuille immobilier au Service de la gestion des biens immobiliers (poste numéro GBI-CAD-009 au plan d'effectifs des cadres), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement à l'essai et la permanence de monsieur Gino Lacroix au poste de chef de division, Gestion du portefeuille immobilier au Service de la gestion des biens immobiliers (poste numéro GBI-CAD-009 au plan d'effectifs des cadres).

Le salaire de monsieur Gino Lacroix sera celui de la classe 5, 5^e échelon de l'échelle salariale des employés cadres de la Ville de Gatineau.

Monsieur Gino Lacroix est assujéti à une période d'essai de 12 mois. Sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Monsieur Gino Lacroix sera assujéti à l'ensemble des conditions de travail des employés cadres de la Ville de Gatineau, à l'exception de l'article K. Il bénéficiera de quatre semaines de vacances annuelles.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée, conformément aux dispositions du recueil des conditions d'emploi des cadres de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 02-62911-115 – Gestion du portefeuille immobilier – Réguliers – Cadres.

Un certificat du trésorier a été émis le 7 février 2012.

Adoptée

CE-2012-171

FIN D'EMPLOI - EMPLOYÉ 102936

CONSIDÉRANT QUE l'employé 102936 a fait l'objet d'une convention de réintégration au travail;

CONSIDÉRANT QUE l'employé 102936 n'a pas respecté une des attentes comprise dans la convention de réintégration;

CONSIDÉRANT QUE les représentants du Service des ressources humaines et du Service des travaux publics entérinent les conclusions suite à l'enquête :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité ratifie le congédiement administratif de l'employé 102936.

Adoptée

MARC BUREAU
Maire et président
Comité exécutif

M^e SUZANNE OUELLET
Greffier et secrétaire
Comité exécutif